

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUFAY**

Date de convocation : le 16/12/2020

Nombre de membres en exercice : 15 – Présents : 13

L'AN DEUX MIL VINGT

LE VINGT DEUX DECEMBRE, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de Beaufay, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des associations sous la présidence de Madame Géraldine VOGEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine VOGEL, Mme Catherine GAUTIER, M. Mickaël DENIS, Mme Laurence BRAY, M. Vincent FONTENAY, adjoints, M. Francis TOSTAIN, M. Jean-Marc LABELLE, Mme Séverine BESNARD, M. Frédéric CHANCLOU, M. Frédéric LICOIS, Mme Marion POUSSIER, M. Julien TESSIER, Mme Marie-Claude LEMOINE, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Sylviane GASNIER

Mme Marie-Françoise PESSON qui a donné procuration à Madame Géraldine VOGEL

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Frédéric LICOIS

D056 - Budget 2021 : mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

Budget commune :

	<u>Crédit 2020</u>	<u>¼ - 2020</u>
Chapitre 21 :	167 000,00 €	41 750,00 €
Chapitre 23 :	521 427,23 €	130 356,81 €

Budget assainissement :

	<u>Crédit 2020</u>	<u>¼ - 2020</u>
Chapitre 21 :	0 €	0 €
Chapitre 23 :	420 189,84 €	105 047,46 €

D057 - Budget 2020 assainissement : Décision modificative n°1

A la demande de Monsieur le receveur municipal et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative n°1 suivante du budget 2020 du service assainissement :

Section de fonctionnement :

C/6615 : + 416 €

C/61532 : - 416 €

D058 - Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Afin de répondre aux besoins de la commune,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (26H/semaine annualisées) à compter du 19 janvier 2021, pour la nomination d'un agent de propreté des locaux.

D059 - Travaux de voirie : choix de l'entreprise pour réalisation des travaux

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises pour la réalisation des travaux de voirie sur la VC 20 (entre la RD 83 et la RD 25) sur une longueur de 1 400 m, soit une surface à traiter de 4 600 m². Il s'agit de la réfection totale de la voirie.

- Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par le service Ingénierie voirie de la communauté de communes Maine Saosnois,
- Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour un montant total de 46 849 € HT et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents relatifs à cette commande de travaux.

La dépense sera inscrite en section investissement.

D060 - Travaux de voirie : subventions

Madame Vogel informe également le conseil municipal que dans le cadre de la crise sanitaire, le Conseil Départemental de la Sarthe a décidé la création d'un Plan de relance doté de 12M€ pour les trois prochaines années, afin de soutenir les communes et les communautés de communes à financer des projets d'investissement sur leur territoire.

La commune de Beaufay peut prétendre à une aide au titre de ce plan de 26 928 €.

Il est proposé de solliciter cette aide pour les travaux de voirie de rénovation de la VC20 d'un montant total de 46 849 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil municipal acceptent cette proposition, et donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour déposer cette demande de subvention auprès du Conseil départemental.

D061 - Travaux de curage de fossés

En complément des travaux de voirie à réaliser sur la VC 20, il convient de procéder aux travaux de curage de fossés.

Un devis a été demandé à l'entreprise CORDIER, dont le montant de l'offre s'élève à 9 722,40 € TTC.

En prévision des prochains travaux de voirie à réaliser sur les voies communales n°4 et 9, un devis a également été demandé à l'entreprise Cordier pour la réalisation de curage de fossés le long de ces voies. Le montant du devis s'élève à 15 979,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise CORDIER d'un montant total d'un montant de 25 702,20 € TTC, pour le curage des fossés et l'entretien des bermes des routes VC 20, 4 et 9, et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les devis correspondants dont la dépense sera inscrite en section de fonctionnement.

D062 - Proposition d'achat d'une parcelle en centre bourg

Depuis 2019, la commune est propriétaire de deux parcelles situées en centre bourg, rue de Pambourg, cadastrées section B 1368 et A 1348.

A ce titre, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a proposé l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section A 1069 appartenant à Madame Palmyre Avice, d'environ 200 m². Cette parcelle qui sert de chemin à partir de la rue du Mans et dessert l'arrière des habitations, permettrait pour partie de créer un chemin piétonnier pour rejoindre les parcelles ci-dessus référencées.

Le prix proposé est de 1€ le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition et donne tous pouvoirs à Madame Vogel pour signer l'acte notarié qui sera établi par Madame Carole Porzier, notaire à Bonnétable.

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

D063 - Défense extérieure contre l'incendie

Madame Vogel informe le conseil municipal que la commune de Beaufay est retenue par le SDIS de la Sarthe pour être commune « pilote » pour la mise en place d'un schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Ce schéma permet de faire l'état des lieux de l'implantation et du bon état de fonctionnement des « poteaux incendie », l'analyse des risques liés aux bâtiments et par zonage du PLU, et planifier les actions à mener pour améliorer la couverture incendie.

Un arrêté communal fixant l'inventaire des points d'eau d'incendie de la commune sera établi et envoyé au SDIS.

Tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire pour signer une convention de partenariat entre le SDIS de la Sarthe et la commune de Beaufay.

D064 - Système de ruche connectée

En décembre 2019, la commune a signé une convention d'étude et de réalisation d'un système de ruche connecté et autonome, avec le Lycée Polyvalent Touchard-Washington du Mans.

Malgré une année scolaire perturbée par la crise sanitaire, quelques problèmes techniques dus à la faible couverture réseau des opérateurs de téléphonies sur Beaufay, le système a été livré et réceptionné le 7 juillet 2020.

Depuis le 7 juillet quasiment sans interruption et toutes les 30 minutes, une mesure du poids de la ruche (avec un maximum de 100 kg le 17 juillet quelques jours avant la récolte), de la température (~36°C), de l'humidité et de la pression à l'intérieur de la ruche, ainsi que de l'éclairage du rucher. Les données envoyées par le système sont consultables sur un site web pour assurer la surveillance de la bonne santé des abeilles et globalement de l'essaim sans aucune perturbation humaine. Le système est autonome en énergie et alimenté par un panneau solaire.

Fort de ce succès, et afin d'encourager le développement d'une action de formation de jeunes techniciens en leur fournissant une application pratique, il serait intéressant d'engager une nouvelle collaboration avec le Lycée pour l'année 2021. Un deuxième Système de ruche connecté, pourrait être installé sur le rucher situé en campagne, ce qui permettrait de faire des comparaisons entre les 2 ruchers. Ce nouveau système embarquera des améliorations technologiques ainsi qu'un nouveau site web de consultation plus ouvert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer une nouvelle convention avec le Lycée Touchard-Washington du Mans sur l'année 2021, pour un coût total de l'opération de 1 000 € TTC.

D065 - Rénovation bâtiment pour projet salles de loisirs artistiques

Dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment communal situé 8 rue du Centre, pour y accueillir des activités de loisirs artistiques, Madame Vogel informe le conseil municipal qu'une aide de 26 089,05 € a été attribuée à la commune, au titre de la DETR.

Madame Vogel informe le conseil municipal que la commune est éligible au fonds régional de relance créé à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID 19 afin de stimuler l'investissement local.

Le taux d'intervention est de 20 % maximum du montant HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour déposer une demande de subvention au titre du fonds régional de relance pour le projet de travaux de rénovation du bâtiment 8 rue du Centre en salle d'activités de loisirs créatifs.

D066 - Points d'information divers : projet « label écoles numériques 2020 »

Madame Vogel informe le conseil municipal que la commune de Beaufay fait partie des 3 433 écoles nationales sélectionnées pour bénéficier d'une aide de 50 % plafonnée à 7 000 €

pour l'acquisition d'équipements numériques destinés à favoriser les apprentissages, à favoriser le lien avec les familles et à conforter l'attractivité de l'école et des territoires ruraux.

**D067 - Projet de rachat des commerces appartenant à la communauté de communes
Maine Saosnois par les communes concernées**

Madame Vogel informe le conseil municipal que la communauté de communes Maine Saosnois envisage de revendre aux communes concernées, le ou les commerces dont elle est actuellement propriétaire. La commune de Beaufay est concernée par le restaurant « l'Auberge de la Tour ».

Madame Vogel donne un état détaillé de l'historique et des éléments financiers de la rénovation de cet immeuble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Considérant l'estimation financière de cet immeuble donné par le service des domaines, soit 188 000 €
- Considérant le montant des participations financières déjà versé par la commune de Beaufay à la Communauté de Communes, depuis l'origine, pour les travaux de rénovation et d'aménagement de cet immeuble, soit 150 000 €

Décide de proposer un prix de 38 000 € pour le rachat de cet immeuble à la communauté de communes Maine Saosnois.

D068 - Mise en vente de la maison d'habitation 21 rue du Pavé

Madame VOGEL indique au conseil municipal que la maison d'habitation appartenant à la commune, située 21 rue du Pavé, qui est inoccupée depuis de nombreuses années et qui a subi un dégât des eaux important, a été estimée par le service immobilier de l'étude de Me Porzier.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente cette maison d'habitation d'une surface de 150 m² environ plus grenier aménageable et cave, au prix de 72 000 €.

Tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire pour effectuer les démarches de mise en vente auprès de Me PORZIER, notaire à Bonnétable

D069 - Campagne de stérilisation de chats libres

La commune est régulièrement confrontée à de nombreux chats errants, constituant une population autonome qui ne fait l'objet d'aucune identification, vaccination, ni d'aucun suivi vétérinaire. La reproduction incontrôlée de ces chats errants engendre une surpopulation et une propagation de maladies.

La SPA propose donc une campagne de stérilisation de chats libres en signant une convention de partenariat avec les mairies, moyennant une participation financière sous forme de subvention accordée à la SPA de 50 € par chat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention correspondante.

D070 - Projet de micro crèche
--

La commune a été sollicitée pour un projet d'installation d'une micro crèche sur la commune. Madame le Maire propose de constituer une commission spécifique pour étudier ce projet.

Les membres du conseil municipal intéressés sont : Géraldine Vogel, Catherine Gautier, Mickaël Denis, Laurence Bray, Marion Poussier et Julien Tessier.

La présente commission ainsi constituée se réunira prochainement. Un lundi ou un soir à partir de 18H.

D071 - Informations diverses

- Le courrier de Monsieur Christian Tenin reçu par tous les membres du conseil municipal est considéré, à l'unanimité, comme nul et non avenu et une réponse sera faite par Madame Le Maire à Monsieur Christian Tenin en ce sens.
- Il est demandé si le défibrillateur installé dans la salle polyvalente pourrait être déplacé à l'extérieur.
- Il est fait remarquer que le chemin communal en terre, situé derrière la station de lavage est en très mauvais état, et complètement saccagé par le tracteur du propriétaire qui va nourrir ses chevaux dans un pré plus loin.